

Affaire suivie par :

Laëtitia PAJADON

Tel : 02 38 77 31 40

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SENNELY

MONSIEUR LE DIRECTEUR - ARS - DELEGATION DU LOIR ET CHER

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

AEP SENNELY

Prélèvement	00167835	Commune	SENNELY
Unité de gestion	0135 AEP SENNELY	Prélevé le :	jeudi 06 novembre 2025 à 10h57
Installation	UDI 000539 SENNELY	par :	CARSO-BM
Point de surveillance	P 0000000506 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	Dojo robinet extérieur		
Motif	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS		

Mesures de terrain

Température de l'eau
Chlore libre
Chlore total

Résultats

13,6 °C
0,26 mg(Cl2)/L
0,29 mg(Cl2)/L

Limites de qualité

inférieure

supérieure

Références de qualité

inférieure

supérieure

25,00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

6901

Type de l'analyse : D1D2M

Code SISE de l'analyse : 00184085

Référence laboratoire : LSE2511-28984

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0,1	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,78	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	398	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		

FER ET MANGANESE

Fer total	<10	µg/L				200,00
Manganèse total	<10	µg/L				50,00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Antimoine	<1	µg/L		10,00		
Arsenic	8	µg/L		10,00		
Cadmium	<1	µg/L		5,00		
Chrome total	<5	µg/L		50,00		
Cuivre	<0,010	mg(Cu)/L		2,00		1,00
Nickel	<5	µg/L		20,00		
Plomb	<2	µg/L		10,00		

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

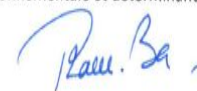
Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L		0,50		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE						
Benzo(a)pyrène *	<0,0001	µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050	µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Fluoranthène *	<0,001	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005	µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L		0,10		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,10	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05	µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00167835)

Signé à Orléans le 3 mars 2026

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés malgré une teneur élevée en arsenic. La teneur en chlorure de vinyle monomère ne vaut que pour le secteur où elle a été mesurée. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été respectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution (circulaire DGS/SD7A n°45 du 5 février 2004).

Pour la directrice générale,
Pour la directrice départementale du Loiret
La responsable du département santé
environnementale et déterminants de santé



Anne Pham-Ba